L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 30 NOVEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UNE Dame catholique, avec de bonnes références, offre de prendre chez elle un ou deux enfants âgés de 4 ans ou plus, pour en prendre soin et s'occuper de leur éducation. Dans la famille on parle avec perfection l'anglais, l'espagnol et le français. S'adresser à la "Lettre A" au bureau de ce journal. On s'entendra pour les prix. 27nov—15r

30 DAYS TRIAL
DR. DYE'S VOLTAIC BELT
BEFORE — AND — AFTER
Electric Appliances are sent on 30 Days' Trial.
TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD,
WHO are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, LACK OF NERVE FORCE AND VIGOR, WASTING WEAKNESSES, and all those diseases of a PERSONAL NATURE resulting from Abuse and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete restoration to HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. The grandest discovery of the Nineteenth Century. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address
VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH.
15 nov—thu—30r

AVIS DE SUCCES SION.

Succession de Louise Herbex, femme de Charles Fabbrone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,917—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme J. B. Rossi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN. Greffier.
28 nov—28 —3,7 déc

Succession de William R. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,486—Division—Attendu que Mme Veuve Wm. R. Whitaker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William R. Whitaker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN. Greffier.
28 nov—28,—3.7déc.

Succession de Mme Henriette Dolhonde

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,407—Division B—Attendu que Forrester Dolhonde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henriette Dolhonde décédée intestat; avis est par la présente donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN. Greffier.
28 nov—28 —3,7 déc

Succession de Robert Moores et Cora A. Moores (née Cowadin), femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 9,784 — Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final amendé présenté par Jesse C. Moores, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN. Greffier.
24 nov—24 28 dec 3

Succession de Mme Marie Louise Gort Rose.

A L'ENCAN à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 70 rue Bienville — SAMEDI 11 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre les rues Natchez et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rogers juge de la dite Cour Division D, pour la succession de Mme Marie Louise Gort Rose, le terrain et les bâtisses et améliorations qui y sont situés, savoir :

1 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, comprenant un carré de 300 pieds de profondeur sur 60 pieds de large, sis au coin de la rue Dublin et Chemin de Bayou, et désigné par la lettre A sur le plan du Chemin de Bayou, et composé des lots numérotés 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans Septième District.

2 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le dit district de cette ville, situé au coin des rues **Hampson, Seconde et Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, au coin de **Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations se composent d'**deux maisons à un étage dont le coin est occupé par un débit de liqueurs en détail**.

3 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Dublin et de la rue Hampson. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 2. Les améliorations se composent d'**une maison en bois à deux étages**.

4 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 3. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

5 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, situé dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 4. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

6 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 5. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

7 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 6. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

8 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 7. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

9 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 8. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A. No 19 801

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre les rues Natchez et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rogers juge de la dite Cour Division D, pour la succession de Wm. Gordon, le terrain et les bâtisses et améliorations qui y sont situés, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, comprenant un carré de 300 pieds de profondeur sur 60 pieds de large, sis au coin de la rue Dublin et Chemin de Bayou, et désigné par la lettre A sur le plan du Chemin de Bayou, et composé des lots numérotés 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans Septième District.

2 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue **Hampson, Seconde et Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, au coin de **Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations se composent d'**deux maisons à un étage dont le coin est occupé par un débit de liqueurs en détail**.

3 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Dublin et de la rue Hampson. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 2. Les améliorations se composent d'**une maison en bois à deux étages**.

4 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 3. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

5 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, situé dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 4. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

6 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 5. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

7 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 6. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

8 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 7. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

9 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 8. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Compie à recevoir, Wagon, Buggy et autres articles.

Dans l'affaire de Henry Gerdling vs. Succession.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D. No 19 672.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 décembre 1886 à 10 heures A. M. en vertu d'un ordre de Juge en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Hoyt, Juge de la dite Cour en date du 22 novembre 1886, le procédera à la **vente de la propriété** ci-après décrite à savoir :

Un lot de compie à recevoir, un buggy neuf d'harnais et le reste du wagon et autres effets le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A. No 19 801

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 11 décembre 1886 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre les rues Natchez et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rogers juge de la dite Cour Division D, pour la succession de Wm. Gordon, le terrain et les bâtisses et améliorations qui y sont situés, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, comprenant un carré de 300 pieds de profondeur sur 60 pieds de large, sis au coin de la rue Dublin et Chemin de Bayou, et désigné par la lettre A sur le plan du Chemin de Bayou, et composé des lots numérotés 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans Septième District.

2 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue **Hampson, Seconde et Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, au coin de **Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations se composent d'**deux maisons à un étage dont le coin est occupé par un débit de liqueurs en détail**.

3 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Dublin et de la rue Hampson. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 2. Les améliorations se composent d'**une maison en bois à deux étages**.

4 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 3. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

5 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, situé dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 4. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

6 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 5. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

7 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 6. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

8 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 7. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

9 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 8. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande Vente à l'Encan

—DE—

Propriétés foncières à Carrollton.

Emplacement de deux arpents sur les principales rues

Et un emplacement d'affaires sur le Chemin du Bayou, dans le Second District.

Succession de Louis Gardon.

No. 18 295.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre Gravier et Natchez dans la ville de Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Honorable Four Juge de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus intentée le 18 octobre 1886, il sera vendu à enchère publique les biens ci-dessous, appartenant à feu Louis Gardon, savoir :

Propriété dans le Second District.

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le second district de cette ville dans l'île Gardon **Chemin Bayou** à 10 heures A. M. du lot numéro 401 **Remparts** et la rue **St-Claude** avant un pied, frontage 30 pieds de large sur une profondeur de 120 pieds environ. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations comprennent une maison à étage faisant face à l'Chemin du Bayou et occupée d'hommes de couleur libres, elle porte le numéro 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans Septième District.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans l'île Gardon **Hampson, Seconde et Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, au **coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations se composent d'**deux maisons à un étage dont le coin est occupé par un débit de liqueurs en détail**.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces sur 120 pieds de profondeur et faisant le coin de la rue Dublin et de la rue Hampson. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 2. Les améliorations se composent d'**une maison en bois à deux étages**.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 3. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, situé dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 4. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 5. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 6. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 7. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

9° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 8. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Louise Smith Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5 972 — En vertu d'un ordre de vente en date du 3 novembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

L'intérêt du cinquième indivis dans une certaine portion de terre située dans le sixième district de la ville de la Nlle-Orléans, entre paroisse de Jefferson, et connue comme lot No un de la section dix, treizième township, au sud du range onze est et section huit du township treize au sud du range onze est et section huit du township treize, range sud onze est, excepté vingt-deux 19/100 acres de la partie supérieure de la section huit déjà vendue.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12nov—12 19 26 dec 3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Drake et Marks, F. H. Drake & S. Marks vs. leurs Créanciers—No 20 260—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la maison Drake et Marks et Frank H. Drake et Sampter D. Marks, individuellement, et comme membres de la susdite maison, soit acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aît lieu et soit convoquée devant Fred Zengel, notaire en cette ville, le SAMEDI, 20me jour de mois de novembre 1886, à 11 heures du matin, dans le but de s'entretenir des affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises. En attendant, que toutes les procédures judiciaires contre les personnes ainsi bien que contre leurs biens soient interrompues.

Nouvelle-Orléans, 6 novembre 1886.
(Signé) A. L. TIBSOT, Juge.
Copie exacte.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier.
12 nov—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. J. Warde Sons et als vs. leurs créanciers—No 19,209 Division C—Ordre de Cour—Que cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de A. J. Warde Sons et Harmon Ward et Frederick Ward individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est, par la présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue devant Henry Kershaw, notaire en cette ville, SAMEDI, le 4ème jour de décembre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Mr. Elliott, Esq., Gravoit, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1886.
(Signé) M. R. HIGHTOWER, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 nov—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—W. M. Mayewski vs. ses créanciers—No 19,310, Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville, MARDI, le 14 de décembre 1886, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et que Armand Pilié soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents non domiciliés dans cet Etat, et que dans l'intervalle toutes journaux judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—3f au 14 déc

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Louise Gort Rose.

A L'ENCAN à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade de midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasine entre les rues Natchez et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rogers juge de la dite Cour Division D, pour la succession de Mme Louise Gort Rose, le terrain et les bâtisses et améliorations qui y sont situés, savoir :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, comprenant un carré de 300 pieds de profondeur sur 60 pieds de large, sis au coin de la rue Dublin et Chemin de Bayou, et désigné par la lettre A sur le plan du Chemin de Bayou, et composé des lots numérotés 183 Chemin du Bayou.

Propriété dans Septième District.

2 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situés dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue **Hampson, Seconde et Dublin**, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, au **coin de Carrollton Avenue et de la rue Hampson**. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 1. Les améliorations se composent d'**deux maisons à un étage dont le coin est occupé par un débit de liqueurs en détail**.

3 Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Dublin et de la rue Hampson. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 2. Les améliorations se composent d'**une maison en bois à deux étages**.

4 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 3. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

5 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, situé dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 4. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

6 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 5. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

7 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 6. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

8 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 7. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

9 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situés, dans le dit district de cette ville, mesurant 41 pieds 5 pouces de la rue Hampson sur 120 pieds de profondeur, et faisant le coin de la rue Hampson et de la rue Dublin. Le tout ci-dessus ci-après désigné comme étant le lot 8. Les améliorations se composent d'**une maison à un étage**.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20nov 20—déc4 11

JUGEMENT.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.

LE JUGEMENT SUIVANT D'INTERDICTION contre John M. G. Parker ex-militaire de la Poste à la Nouvelle Orléans, a été rendu le 21 septembre 1886.

Jugement.

Communauté du Mississippi—A une Cour d'Equité tenue à Canton, Madison, dans et pour le dit comté de Middlesex, le septième jour de septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt six (1886).

Sur la demande de D. Maria Parker et Catherine Tucker pour la nomination d'un tuteur à John M. G. Parker de Lowell, dans le dit comté de Middlesex, comme étant atteint de folie le dit John M. G. Parker ayant été notifié conformément à la loi et aux sections 2370 et 2371 du Statuts Revisés de l'Etat de Louisiane, et ayant été cité par publication conformément à la loi et aux sections 2370 et 2371 des Statuts Revisés à l'ait application à cette cour pour la nomination d'un tuteur.

Donc, maintenant, que toutes personnes ici intéressées sont citées à venir au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir tout droit ou intérêt sur la dite propriété mentionnée ci-dessus, s'il y a information ou illégalité dans avant ou après les dites ventes ou tout droit ou intérêt ci-après désigné, quels les dites ventes ont été faites à savoir dans la succession de Charles Kilbride et dans l'affaire ci-dessus de Joseph H. Oglesby et Albert Baldwin recevers vs. Mlle M. Fernandez ou si, avant ou dans l'époque ou la façon dans la dite vente a été faite, ou toutes autres défectuosités ou irrégularités dans les procédures ou dans les ordres ou dans l'exécution de ceux. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition, de faire connaître les raisons, si elles en sont, pour lesquelles les dites ventes ne devraient pas être confirmées et homologuées et sont sujettes à l'application de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus et sont sujettes.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus et sont sujettes.

WM F & D C MELLEN,
CHAS S RICE Solliciteurs.
F H WEST
THOS HSAM Receivers.
27 nov—en 15 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weit vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,580—En vertu d'un writ de saisie-arrêt à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant et quelque chose en dépend, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sous le numéro cent quarante-sept de la rue des Magasins, dans l'Ilot borné par les rues Magasin, Camp, Erato, anciennement Melpomène et Thalie, anciennement Katelle, et mesurant vingt-cinq pieds de front à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, après un acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le 9 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24 24

Vente de Recevers.

R. F. LEAMEA VS A. SAMUELS.—COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—No 11,167.

PAR ORDRE DE LA DITE COUR EN date du 1er novembre 1886, les soussignés recevers de la dite cour vendront publiquement à une vente privée au plus fort enchérisseur le établissement et les accessoires du "Enterprise Sash Door & Blind Factory" situé au coin des rues Touloise et Bassin dans la ville de la Nouvelle Orléans comprenant en général les bâtisses de la fabrique, les bouilloires pompes machines arbres de couche, outils etc. etc. etc. le tout plus détaillé sur l'inventaire du dit établissement au Bureau de W. F. & D. C. Mellen 10 rue Carondelet ou au bureau de Chas. S. Rice, au No 6 rue Scott Italie, aussi le bail du terrain sur lequel est érigée la fabrique.

Les enchères pour l'achat de toute la propriété ou une partie de celle-ci seront reçues jusqu'à MERCREDI 15 décembre 1886. Toutes les ventes au dessous des enchères ci-dessus mentionnées seront au comptant et sujettes à l'approbation de la cour.

Les enchères peuvent être laissées indistinctement à l'un des Bureaux mentionnés ci-dessus et sont sujettes.

WM F & D C MELLEN,
CHAS S RICE Solliciteurs.
F H WEST
THOS HSAM Receivers.
27 nov—en 15 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David L. Weit vs Mme L. Conroy, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 18,580—En vertu d'un writ de saisie-arrêt à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 4 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant et quelque chose en dépend, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ancienne ville de Lafayette, et connu sous le numéro trente-deux de la rue des Magasins, dans l'Ilot borné par les rues Magasin, Camp, Erato, anciennement Melpomène et Thalie, anciennement Katelle, et mesurant vingt-cinq pieds de front à la rue des Magasins, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward, après un acte passé pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le 9 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24 24

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Etat de la Louisiane et Mme Lavedan, demandant une monition.—No 19,307.
Division E.

Il est tous ceux que le présent avis concerne, salut.

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans le 2nov. 1886, dans l'affaire de Leon Lavedan vs. Gertrude Schwartz et son mari et Mlle Amelie Matilda Schwartz No 18,307 Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans laquelle lancée par la dite Cour ordonnant au shérif civil de mettre publiquement à l'encan et de vendre la dite propriété à Leon Lavedan le petitionnaire et étant mentionné comme étant la dernière plus fort enchérisseur pour la somme de deux mille piastres comptant et le sieur Leon Lavedan étant prêt à faire cette somme et le dit Leon Lavedan conformément à la loi et aux sections 2370 2371 2372 et 2373 etc. des statuts revisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc dès mainten